

# Procès-verbal

## De la séance du Conseil Municipal

### du 20 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

**Étaient présents :** Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ, Jean-François CONTENT, Emmanuel FRANCIERE, Fabrice MOUTON, Monique MONTAGNÉ, François BARNIERS, Maïlys BORDENET, Élodie JABMEAU AUCLAIR, Nathalie PRIN.

**Étaient excusés :** GRASON Yann a donné procuration à Élodie JABMEAU AUCLAIR, Patricia MORIN a donné procuration à Maïlys BORDENET.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Élodie JABMEAU AUCLAIR

**Ordre du jour :**

- Procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024;
- Décision modificative N°1 budget Assainissement ;
- Décision modificative N°1 budget Commune ;
- Décision modificative N°1 budget Lotissement ;
- Renouvellement partenariat ONF pour entretien des équipements ;
- Montant CLECT 2024 ;
- Divers.

**Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00**

- *Procès-verbal réunion du 11 avril 2024*

Le Maire donne lecture du Procès-verbal 11 avril 2024. Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

- *Décision modificative N°1 - budget Assainissement (Délibération 2024-37)*

Le Maire informe qu'une facture a été payée à l'article 671 mais qu'aucun crédit n'a été budgété à ce compte, une décision modificative est nécessaire afin de régulariser la situation.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- approuve la décision modificative comme suit:

Dépenses de fonctionnement: - 500 € au compte 61523  
Dépenses de fonctionnement: + 500€ au compte 671

- *Décision modificative N°1 - budget Commune (Délibération 2024-36)*

Le Maire explique la décision modificative n°1 du budget lotissement prévoit l'augmentation de l'avance du budget commune au budget lotissement, ainsi une décision modificative doit être également établie sur le budget commune;

*Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,*

- approuve la décision modification comme suit :

Dépenses d'investissement :	compte 2128:	- 15 000€
Recettes d'Investissement :	compte 276341:	+ 15 000€

- *Décision modificative N°1 - budget Challoy (Délibération 2024-35)*

Le Maire explique qu'il est nécessaire de faire une décision modificative afin de procéder au paiement des fournisseurs non prévus lors de l'élaboration du budget;

*Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,*

- approuve la décision modification comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	compte 605:	+ 15 000€
Recettes de fonctionnement:	compte 71355:	+ 15 000€
Dépenses d'investissement :	compte 3555:	+ 15 000€
Recettes d'Investissement:	compte 168748:	+ 15 000€

- *Renouvellement partenariat ONF pour entretien des équipements :*

## **Accord de partenariat avec l'ONF pour l'entretien et l'accueil du public en forêt domaniale de Chœurs-Bommiers**

Vu la demande par l'Office Nationale des Forêt (ONF) du renouvellement de la convention relative au financement de l'accueil du public dans la forêt domaniale de Chœurs Bommiers,

Considérant que cette convention définit les modalités de financement de certaines charges liées à l'accueil du public en forêt domaniale Chœurs-Bommiers notamment le maintien de la propreté, l'entretien annuel de la signalisation, l'entretien annuel et la sécurisation des sites et itinéraires d'accueil en particulier le sentier de l'image,

*Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,*

- accepte le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 ainsi qu'une répartition au prorata d'une combinaison englobant les surfaces cadastrales de la forêt domaniale et des forêts des collectivités ainsi que le nombre d'habitant sur la commune ce qui représente une participation annuelle de 418€.

- délègue au Maire la signature de la convention et tous documents s'y afférant

- *Montant CLECT 2024 :*

Le Maire informe du montant de la CLECT 2024. Une délibération sera prise au prochain conseil

- Divers

- Lotissement : Le maire donne différentes informations : réception finale des espaces verts, finalisation de l'installation de la fibre pour chaque parcelle, finalisation des branchements électriques pour l'éclairage public et les pompes de relevage. De plus un nouveau permis de construire sur la parcelle 4 et trois projets de vente sur les parcelles 2, 11 et 8.
- Bureau de vote : Le point est fait pour le planning de la tenue du bureau de vote pour les 30 juin et 7 juillet.
- Cabinet médical : Dans le cadre de la compétence santé, le maire informe du transfert de l'ensemble de la maison médicale à la CCCB et du projet d'installation d'une psychologue clinicienne sur notre commune.
- Darc au Pays 2025 : Le maire informe qu'une demande d'organisation d'un concert à Ambrault dans le cadre de « Darc au pays » pour aout 2025 a été déposée auprès du Pays d'Issoudun.
- Centre de première intervention intégré : Dans le cadre de ses fonctions, le maire informe que, suite à la demande de Méryl BERGER, il a accepté le stationnement d'un véhicule accidenté derrière les locaux techniques de la commune afin de faire des manœuvres. Le véhicule devra être dépollué de tout fluide.
- Travaux city stade : Le maire fait le point sur l'avancement des travaux du city stade et signale qu'il reste l'aménagement à réaliser entre le city et le terrain de pétanque. L'entreprise Bruyas est chargé de l'aménagement.
- Commission enfance et petite enfance : Jacques Fonbaustier présente le bilan de l'année et la mise en place du centre de loisirs à Ambrault pour deux semaines en Juillet.
- Nuit des forêts : Jacques Fonbaustier présente le retour sur la nuit des forêts qui a eu lieu le 8 Juin.
- Sictom : Sylvie Lainez présente le compte rendu de la dernière réunion de bureau du sictom et informe le CM qu'une étude est menée pour la mise en place d'une incitation à la réduction des déchets.

Le Maire



Le secrétaire de séance



